

# FAIRE LA BRETAGNE AVEC LES BRETON·NE·S

Nous sommes en Bretagne. Les enjeux relatifs à son périmètre territorial, à la place des pouvoirs locaux ainsi qu'à leur organisation, au degré d'implication de nos concitoyens dans la construction de nos politiques publiques seront nécessairement débattus à l'occasion de la campagne électorale. Sur de telles questions qui, en dernier ressort, interrogent notre rapport à l'identité bretonne, les socialistes bretons apportent des réponses solides et audacieuses qui nécessiteront, pour certaines d'entre elles, des évolutions législatives.



## Pour l'innovation démocratique

L'aspiration régionaliste est largement partagée en Bretagne. Toutes les conditions sont donc réunies pour que des outils de démocratie directe et participative s'y épanouissent avec une particulière vigueur. Leur mise en œuvre contribuera puissamment à un renforcement du lien entre le citoyen et l'institution régionale et, partant, à la visibilité et au rayonnement de celle-ci. Au-delà, l'association de la population à la prise de décision peut constituer un efficace levier de relégitimation d'un système représentatif aujourd'hui à bout de souffle, ainsi qu'en témoigne l'effondrement préoccupant du niveau de participation aux différents scrutins électoraux, nationaux comme locaux.

### > Associer la population à la résolution des questions institutionnelles en suspens

**99** Nous réunirons des "Assises de la démocratie régionale" pour associer la population bretonne à la construction d'une position commune sur l'ensemble des questions institutionnelles.

### > Recourir aux conventions citoyennes/ conférences de consensus

**100** Nous encouragerons le recours à des conventions citoyennes ou à des conférences de consensus, véritables espaces de débat public où la parole ne sera pas restreinte aux seuls groupes défendant des intérêts particuliers.

### > Réformer le CESER pour conforter sa visibilité et son rayonnement

**101** Nous transformerons le CESER en une « Chambre du futur », enrichie d'un collège de citoyens tirés au sort. Ce collège sera doté d'un droit d'amendement citoyen ouvert à l'ensemble des rapports soumis en séance plénière de l'Assemblée régionale, à l'exception des rapports budgétaires.

### > Conforter le droit de pétition régional

- 102 Nous abaisserons à 20 000 habitants le seuil permettant de faire inscrire une question à l'ordre du jour du Conseil régional, afin de favoriser ce mécanisme d'interpellation populaire.

### > Instituer un droit d'initiative populaire

- 103 Nous expérimenterons un droit d'initiative populaire qui autorisera le dépôt d'une délibération portant sur un sujet relevant de son champ de compétences à l'initiative d'un centième des électeurs bretons, soutenu par un cinquième des membres de la collectivité. Elle sera mise à l'ordre du jour de la séance qui suit son dépôt et examinée par l'Assemblée régionale dans les mêmes conditions qu'une délibération proposée par l'exécutif.

### > Mettre en œuvre une votation d'initiative citoyenne

- 104 Nous proposons l'instauration d'un dispositif de votation à l'initiative des citoyens. Il offrira la faculté à toute Bretonne ou Breton désireux de proposer un thème de votation de le faire sur un site Internet dédié. Après instruction de la demande par les services de la Région, et dans le cas où elle serait jugée recevable, la proposition entrera dans une phase de recueil de soutiens citoyens, 10 000 signatures étant nécessaires pour que la procédure soit validée. La Région procédera alors automatiquement à l'organisation de la votation puis, au vu des résultats de la consultation, se prononcera en Assemblée plénière sur les suites à donner à celle-ci.

### > Initier une votation d'initiative institutionnelle

- 105 Nous instituerons un mécanisme autorisant, sur proposition de l'exécutif de la Région et après un vote de son Assemblée plénière, l'organisation d'une votation à son initiative. Après un temps de débat public et d'information, le vote sera ouvert sur un portail internet dédié et se prolongera durant plusieurs semaines. À l'occasion de sa première réunion d'Assemblée plénière suivant la fin de la consultation, le Conseil régional se prononcera sur les éventuelles suites à donner à celle-ci.

### > Instaurer un budget participatif

- 106 Nous instaurerons un budget participatif correspondant chaque année à 5 % au moins du budget global d'investissement (hors transports). La moitié de l'enveloppe sera réservée à des projets d'intérêt régional, tandis que l'autre moitié sera répartie par EPCI, à proportion du poids démographique de chacun et en intégrant un indicateur de richesse permettant une forme de péréquation.

## Pour une relance du processus de décentralisation

La crise sanitaire a démontré que les collectivités territoriales ont été au rendez-vous de l'urgence et de la proximité réclamée par nos concitoyens, parfois mieux que les services de l'Etat. Ces circonstances renforcent la légitimité qui est la nôtre à réclamer de nouvelles compétences au profit à la fois de la Région et des Départements.

### > De nouvelles compétences pour la Région et des expérimentations nationales

- 107 Nous demanderons l'attribution à la Région d'un pouvoir réglementaire, voire d'une capacité d'adaptation des lois au regard des spécificités territoriales. Cela pourrait justifier une séparation des fonctions exécutives et délibératives au sein de l'Assemblée régionale.

- 108 Nous revendiquons que la présidence du service public de l'emploi soit partagée entre le préfet de région et le président du Conseil régional.

- 109 Nous demandons la régionalisation de la politique des aides agricoles, de la politique de l'eau, des fonds européens.

- 110 Nous souhaitons le renforcement des compétences de la Région sur l'enseignement supérieur et les grandes écoles, avec l'objectif de rendre les établissements concernés plus inclusifs et plus performants.

- 111 Nous demanderons à l'État d'expérimenter en Bretagne une coprésidence du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par le président du Conseil régional ainsi qu'un revenu de base, conformément à la demande des Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère.

### > De nouvelles compétences pour la Région et les Départements

- 112 Nous demandons, sous réserve d'une mise à niveau des moyens, que les gestionnaires d'établissements d'enseignement (collèges et lycées) ainsi que les personnels de santé scolaire soient placés sous la responsabilité des Régions et des Départements.

- 113 Nous soutenons le renforcement des responsabilités des Départements sur les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

### > Garantir une part d'autonomie financière et fiscale

- 114 Nous réclamons la reconnaissance d'une part d'autonomie financière et fiscale aux Communes, Départements et Régions.

## Pour une réflexion sur une nouvelle collectivité de Bretagne

Aux yeux des socialistes bretons, une telle évolution institutionnelle ne peut résulter ni de la simple absorption par l'actuel Conseil régional des Conseils départementaux existants, ni du retour au conseil territorial (élus communs au Conseil départemental et au Conseil régional, siégeant dans les deux assemblées) voté sous la présidence de Nicolas Sarkozy en décembre 2010 et supprimé sous la présidence de François Hollande en 2012.

**115** Nous proposons de réfléchir, dans le cadre d'une réorganisation territoriale, à l'intérêt d'une nouvelle collectivité, dotée de compétences et de moyens accrus par des transferts de l'Etat vers la Bretagne et ses collectivités, liés à la reconnaissance d'un droit à la différenciation, capable d'innover et d'organiser une action publique plus efficace, de maintenir un lien de proximité avec les citoyens, de renforcer la démocratie locale et de faciliter la participation des habitants à la vie régionale.

Il s'agit donc d'étudier l'intérêt d'une telle évolution sans occulter les questions que celle-ci pose : le nombre d'élus à maintenir afin d'assumer pleinement les représentations auprès des collèges et lycées, des établissements sanitaires et médico-sociaux... ; le profond changement des missions, et donc de nature de cette nouvelle collectivité par rapport au Conseil régional actuel, en raison du poids - près de 40 % - en croissance régulière des politiques d'action sociale. Si son intérêt est confirmé, cette question fera l'objet d'un débat public et d'une co-construction avec les élus et les citoyens, dans le courant du prochain mandat.

## Pour un référendum sur la réunification de la Bretagne

Le périmètre de la Région Bretagne fait l'objet d'un débat depuis plusieurs décennies. Au fil du temps, de nombreuses initiatives ont été impulsées par des collectivités et des associations dans le but d'affirmer l'attachement à une Bretagne à cinq départements.

Au fil des décennies, plus de 600 communes sur les 1 436 que comptent les cinq départements ont délibéré en ce sens, certaines n'hésitant pas à renouveler régulièrement leur expression. Ainsi, dans le seul Morbihan, cela concerne 63 % des collectivités locales. Les conseils départementaux ne sont pas en reste et, en 2018, 105 000 signatures, soit 10 % du corps électoral de la Loire-Atlantique,

ont été recueillies dans ce département pour réclamer l'organisation d'une consultation référendaire. Le 17 décembre 2018, c'est le Conseil départemental de Loire-Atlantique qui se prononçait dans le même sens.

Cette aspiration populaire ne peut être ignorée. Elle traduit en effet la volonté de nos concitoyennes et de nos concitoyens d'être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre système démocratique. Elle doit donc recevoir une traduction concrète qui pourrait prendre la forme d'un référendum permettant aux citoyens de se prononcer.

**116** Nous demandons au Gouvernement d'organiser un référendum sur le rattachement du département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.